

DIRECTION/CB/SR

## DECISION 2018-04

### Portant Délégation de signature

**Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de La Loupe,**

Vu l'article L 6143-7 du dernier alinéa du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu le décret n°2005-921 du 2 Août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la décision n°2017-OS-DM-0186 portant nomination de Monsieur Christophe BLANCHARD Directeur Délégué aux Centres Hospitaliers de Loches et de Chinon, en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier de La Loupe,

Vu la décision de nomination en septembre 2017 de Madame Alice GUYONNET en qualité de Directrice Adjointe,

Vu la décision de nomination en date du 04 août 2010 de Monsieur Nicolas CAPRON en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines, effective au 16 août 2010.

Vu la décision de nomination n°83.50 en date du 02 septembre 1983, de Madame Martine SCHMIT en qualité d'Adjoint des Cadres stagiaire,

Vu la décision de nomination en date du 24 avril 1986, de Madame Nathalie PELCOQ en qualité d'Agent de Bureau stagiaire, effective au 1<sup>er</sup> mai 1986,

## RAPPELLE

Que la délégation de signature est un acte par lequel une autorité administrative autorise un ou plusieurs fonctionnaires qui lui sont subordonnés, à signer certaines décisions en son nom, mais sous son contrôle et sa responsabilité.

## DECIDE

### Article 1 :

Monsieur Nicolas CAPRON Directeur des Ressources Humaines, reçoit délégation de signature pour tous les actes de gestion du personnel du Centre Hospitalier relevant du titre IV du statut de la fonction publique hospitalière, y compris les assignations au travail et pour tous les actes de gestion administrative courante de sa direction fonctionnelle à l'exception :

- Des décisions d'ordre disciplinaire.

**Article 2 :**

En leur absence, Madame Martine SCHMIT reçoit délégation pour signer tous documents cités à l'article précédent.

En leur absence, Madame Nathalie PELCOQ reçoit délégation pour signer tous documents cités à l'article précédent.

**Article 3 :**

Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours, devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Eure et Loir.

**Article 4 :**

Conformément aux dispositions de l'article R 6143-38 du code de la Santé Publique, la présente décision fait l'objet d'un affichage au Centre Hospitalier de La Loupe

**Article 6 :**




La présente décision annule et remplace toute décision antérieure relative au même objet. Elle prendra à effet à ce jour

Fait à La Loupe, le 05 février 2018

Le Directeur par intérim,  
Christophe BLANCHARD



BLANCHARD

SIGNATAIRES	SIGNATURE	SIGNATAIRES	SIGNATURE
Nicolas CAPRON		Nathalie PELCOQ	
Martine SCHMIT			

**Destinataires :**

Original : Dossier secrétariat de Direction pour archivage

Copie : D.R.H. pour archivage aux dossiers des agents

Trésorerie Hospitalière Départementale

Intéressés(ées)